

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI REVENUS - Part A

ISIN: FR0010168757

Société de gestion : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est, au travers d'une politique active d'allocation d'actifs diversifiée, de surperformer l'indice ESTR 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2 %.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire fondé sur un modèle systématique élaboré par la société de gestion, le FCP est investi en actions (jusqu'à 35 %) et obligations (jusqu'à 100 %).

L'univers d'investissements en actions est défini par l'ensemble des titres composant l'indice MSCI All Country World Index, il regroupe des valeurs cotées (grandes capitalisations et moyennes capitalisations, appartenant à toutes zones géographiques).

Pour leur part, les investissements en obligations et/ou titres de créances négociables pourront s'effectuer dans l'univers d'investissements des titres composant les indices Merrill Lynch ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA Euro High Yield Index et ICE BofA Euro Government Index, que les structures émettrices soient cotées ou non (Etat, entités de droit public, Entreprises de droit privé), de tous pays et zones géographiques. Le FCP à titre de diversification géographique peut investir jusqu'à 20 % de son actif en titres (actions, obligations et TCN) de pays émergents.

Le FCP pourra investir :

- dans des titres non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement dont la notation pourra être comprise entre AAA et BBB- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion ;

- jusqu'à 20 % de l'actif, dans des titres spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement ayant une notation comprise entre BB+ et B- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

Toutefois, la société de gestion ne recourra pas mécaniquement et excessivement aux notations de crédit publiées par les agences de notation.

Le FCP peut aussi investir de manière accessoire (dans la limite de 10 % de l'actif) aux instruments du marché monétaire.

Le FCP est investi jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts et actions de FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 15.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 30 % de son actif.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou change et/ou crédit, avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 180 % de l'actif.

Autres informations

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11 heures.

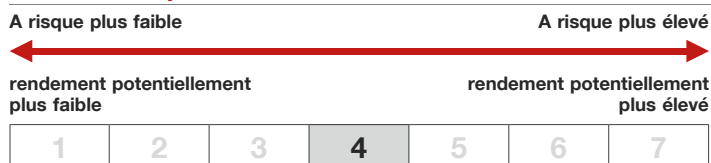
Le FCP peut réinvestir et/ou reporter et/ou distribuer son résultat net, avec possibilité de distribuer des acomptes. Les plus-values nettes réalisées sont réinvesties et/ou reportées.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Le FCP est classé article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son allocation dynamique entre grandes et moyennes capitalisations des marchés actions et obligations du secteur privé et public.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque impact des techniques financières augmentant l'exposition :

Impact des techniques financières telles que les instruments dérivés, sur le profil de risque de l'OPCVM, lorsque ces techniques sont utilisées pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Frais

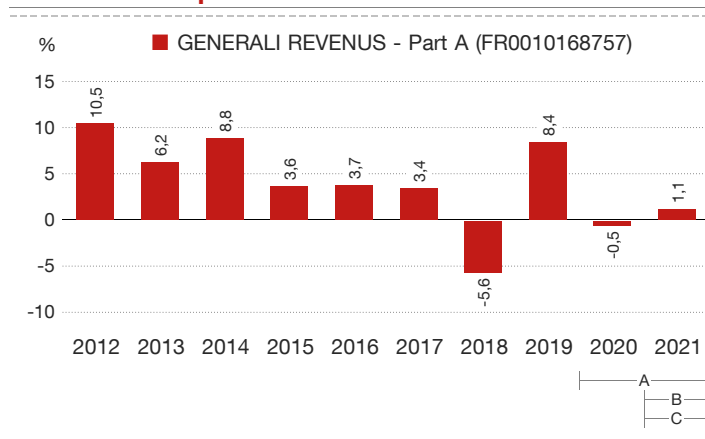
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,30 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	

Commission de surperformance**:

(Performance nette du fonds – (€STR 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2 %)) x 20 %.**A compter de la période ouverte le 1er octobre 2021, toute sous-performance du FCP par rapport à l'Indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Les performances passées par rapport à l'Indicateur de référence sont disponibles sur le site de la société de gestion (www.generali-invest.com). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Performances passées



Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **septembre 2022**.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 -

email : GI-information-web@generali-invest.com.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI REVENUS - Part A a été créé en 2005.

Les performances ont été calculées en EUR.

A la date du 1er mai 2020, est intervenue une modification de l'objectif de gestion, de la politique d'investissement et du profil rendement/risque. Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A Du 1er juin 2020 au 30 septembre 2021, l'indicateur de référence qui permettait de calculer la commission de surperformance était EURIBOR 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2 %.

B A partir du 1 octobre 2021, l'indicateur de référence servant à calculer la commission de surperformance a été modifié : l'indice de référence Euribor 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2 % a été remplacé par l'indice de référence du marché monétaire €STR 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2 %.

C A partir du 6 mai 2022, la stratégie d'investissement du fonds intégrera une approche extra-financière afin de promouvoir des objectifs environnements et/ou sociaux.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - email : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 novembre 2022.